



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
sur Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1  
du PLU de la commune de Marvejols (Lozère)**

N°Saisine : 2024-013658

N°MRAe : 2024AO120

Montpellier, le 13 novembre 2024

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 12 août 2024, la Communauté de Communes du Gévaudan a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Marvejols (Lozère) au titre de l'article R 122-17 du Code de l'environnement relatif à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 novembre 2024 (article R122-21. IV du Code de l'environnement).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.